



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} juin 2006
Français
Original : anglais

Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 14 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions sociales et questions relatives

aux droits de l'homme : promotion de la femme

Rapport du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme sur les travaux de sa troisième session

18 mai 2006

Résumé

Le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW) a tenu sa troisième session le 18 mai 2006. L'ordre du jour prévoyait l'examen : a) du rapport du sous-comité du Conseil sur la stratégie de mobilisation des ressources (INSTRAW/EB/2006/R.2) proposée pour l'Institut; b) de l'exécution du programme de travail pour la période allant de novembre 2005 à avril 2006; et c) du projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2007.

Pendant ses délibérations, le Conseil exécutif :

- S'est félicité du rapport du sous-comité sur la stratégie de mobilisation des ressources proposée pour l'Institut, a demandé à la Directrice d'appliquer l'intégralité des recommandations du sous-comité et de mettre en relief le rôle de l'Institut, condition préalable et incontournable à la mise en œuvre d'une stratégie efficace de collecte de fonds, et décidé d'examiner les progrès accomplis en la matière à sa quatrième session;

* E/2006/100.



- A pris note avec satisfaction des activités menées entre novembre 2005 et avril 2006, qui sont présentées dans le rapport de la Directrice sur l'exécution du programme de travail (INSTRAW/EB/2006/R.3) dans les quatre domaines approuvés dans le plan stratégique, s'est félicité des résultats obtenus et a demandé à la Directrice et à son équipe de poursuivre leurs efforts et de faire davantage appel aux possibilités qu'offre le système des Nations Unies en matière d'information et de communication;
- A décidé d'approuver le plan de travail et le budget opérationnel pour 2007, (INSTRAW/EB/2006/R.4/Rev.1).

I. Organisation de la session

1. Ont participé à la troisième session du Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), tenue au Siège de l'ONU, à New York, le 18 mai 2006, sous la présidence de Juan Antonio Yáñez-Barnuevo (Espagne) les membres suivants : Natalia Quintavalle (Italie), Juan Manuel Gomez Robledo et Jennifer Feller (Mexique), Marie Yvette Banzon (Philippines) et Elisa de Santos (Espagne).

2. Ont également participé à cette session les membres de droit ci-après : Carmen Moreno, Directrice de l'Institut, Mariela Sanchez (République dominicaine) et Nriya Subramaniam, qui représentait les commissions régionales des Nations Unies. Rachel Mayanja, Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme, représentait le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, José Antonio Ocampo.

Déclarations liminaires

3. Le Président du Conseil a ouvert la troisième session du Conseil exécutif de l'INSTRAW et souhaité la bienvenue aux membres et aux observateurs avant de souligner combien l'heure était cruciale, l'Organisation des Nations Unies étant en train de réexaminer ses mandats en vue de définir l'avenir du système des Nations Unies. L'occasion s'offrait ainsi de renforcer l'importance accordée à l'égalité des sexes et les organismes traitant cette question.

4. Le Président a ensuite appelé l'attention sur l'engagement du Gouvernement espagnol en faveur de l'égalité des sexes, qui se traduit notamment par l'appui qu'il offre à l'Institut. Il a en outre signalé que dans cet esprit, le Secrétaire d'État à la coopération allait participer à une réunion de ministres et de responsables d'organismes nationaux chargés de l'égalité des sexes en Amérique centrale et au Mexique, sur le projet de l'INSTRAW se rapportant à la gouvernance, à l'égalité des sexes et à la participation politique à l'échelon local devant se tenir le 26 mai 2006 à Panama.

Élection du Bureau

5. Le Conseil a rappelé qu'au chapitre IV, à l'article 14 du règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Institut, il était dit que les membres du Bureau seraient élus pour un mandat de deux ans, chacun occupant ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu, et que chaque membre avait le droit d'être réélu. Étant donné que le mandat des membres actuels du Conseil expirait le 31 décembre 2006, le Conseil avait décidé que le nouveau Bureau serait élu lors d'une autre session, organisée avec les membres du Conseil venant d'être élus, et que les membres actuels du Bureau resteraient en fonctions jusqu'alors. Ainsi, l'Espagne est restée à la présidence, El Salvador et les Philippines occupant la vice-présidence.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa troisième session, qui est le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport du sous-comité sur la stratégie de mobilisation des ressources proposée pour l'INSTRAW.
5. Rapport intérimaire sur l'exécution du programme de travail de l'INSTRAW au cours de la période allant de novembre 2005 à avril 2006.
6. Projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2007.
7. Dates de la prochaine session.
8. Questions diverses.

II. Délibérations du Conseil exécutif

A. Rapport du sous-comité sur la stratégie de mobilisation des ressources proposée pour l'INSTRAW

7. Le Conseil exécutif était saisi du rapport du sous-comité sur la stratégie de mobilisation des ressources proposée pour l'Institut (INSTRAW/EB/2006/R.2, voir annexe I) qu'a présenté le Mexique, membre du sous-comité aux côtés de l'Italie et des Philippines.

8. Dans le but de renforcer l'aptitude de l'Institut à collecter des fonds, le sous-comité a établi une stratégie de mobilisation des ressources, dont certains chapitres concernent les financements provenant de sources traditionnelles et non traditionnelles. Dans son rapport, le sous-comité a mis en évidence plusieurs facteurs qui influencent la capacité de l'Institut à collecter des fonds, notamment : le soutien actif et efficace et la participation des membres du Conseil exécutif et de leur gouvernement; l'attitude des donateurs à l'égard de l'égalité des sexes et leur volonté de renforcer le développement institutionnel de l'INSTRAW; l'engagement du système des Nations Unies; l'existence de mécanismes et de règlements efficaces pour recevoir des fonds provenant de sources traditionnelles et non traditionnelles; et la simplification des opérations menées avec le Secrétariat de l'ONU pour recevoir des fonds.

9. Dans son rapport, le sous-comité a fait plusieurs recommandations destinées à mieux faire connaître les travaux de l'Institut, comme celle d'ajouter des volets « publication » et « communication » à tous les projets, de manière à médiatiser les projets concernés et à contribuer à la campagne menée par l'Institut pour mettre en relief le rôle qu'il joue. Il a également recommandé à l'Institut de travailler en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de l'égalité des sexes, en particulier la Division de la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

10. Le Conseil exécutif a remercié les membres du sous-comité du travail fourni pour établir le rapport. Au cours du débat qui a suivi, les membres du Conseil sont convenus qu'il fallait : a) mieux faire connaître les produits élaborés par l'Institut au cours de l'année écoulée; b) renforcer la coordination avec les organismes des Nations Unies chargés des questions d'égalité entre les sexes ainsi qu'avec les universités et la société civile; et c) rechercher d'autres options de financement auprès de sources non traditionnelles comme le secteur privé, en s'appuyant sur certaines des stratégies mises en œuvre avec succès par d'autres organismes, comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le rôle capital que peut jouer le Conseil exécutif dans la promotion des activités de l'Institut a également été mis en avant.

11. La représentante de l'Italie a suggéré d'entrer en contact avec les autorités locales dans les pays donateurs. La représentante des Philippines a répété qu'il fallait mettre au point une campagne systématique et énergique visant à faire connaître le rôle de l'Institut et assortir chaque projet d'un volet « communication » de manière à mieux diffuser les résultats obtenus.

12. La représentante de l'Espagne a présenté un projet de décision (voir annexe II), qui a ensuite été adopté par le Conseil. La Directrice y est priée d'appliquer l'intégralité des recommandations du sous-comité, et il y est précisé que le Conseil examinera les progrès réalisés à sa quatrième session.

B. Rapport intérimaire sur l'exécution du programme de travail au cours de la période allant de novembre 2005 à avril 2006

13. Le Conseil exécutif était saisi du rapport sur l'exécution du programme de travail au cours de la période allant de novembre 2005 à avril 2006 (INSTRAW/EB/2006/R.3 et Corr.1), qu'a présenté la Directrice.

14. Pendant son exposé, la Directrice a mis en lumière les activités menées par l'Institut dans chacun des principaux domaines, à savoir la recherche, le renforcement des capacités et l'information.

Recherche

15. La Directrice a indiqué au Conseil que plusieurs études de cas étaient menées sur les femmes, les migrations et les envois de fonds, l'objectif étant d'examiner les effets que pouvaient avoir sur le développement les envois de fonds, d'un point de vue sexospécifique. À cet égard, ces études de cas analysent : a) le rôle des stéréotypes fondés sur le sexe au sein des familles; b) l'effet des envois de fonds sur les communautés expéditrices; et c) le mode d'organisation des familles transnationales, compte tenu des responsabilités accrues des femmes dans la famille. À l'heure actuelle, des études sont en cours en Colombie, au Guatemala, aux Philippines et en République dominicaine, notamment, et elles suivent la méthode de recherche mise au point par l'Institut. Un projet consacré aux femmes et aux envois de fonds en Afrique australe a également été mis sur pied et une demande de financement a été présentée.

16. Les résultats préliminaires de l'étude de cas menée à Vicente Noble (République dominicaine) ont également été présentés au Conseil. Il est ressorti de

l'étude qu'une vaste majorité des migrants (85 %) étaient des femmes, qui émigraient pour subvenir aux besoins de leur famille; les fonds étaient envoyés à des femmes et principalement utilisés pour améliorer le logement, pour l'éducation et pour la santé; et dans plus de 99 % des foyers composant l'échantillon étudié, la femme qui s'était retrouvée à la tête du ménage avait acquis plus d'autonomie et de pouvoir de négociation dans la famille, grâce aux fonds reçus. Toutes les femmes qui étaient revenues dans leur pays d'origine avaient créé une petite entreprise.

17. Le Conseil a été informé que l'Institut travaillerait en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pour mettre en œuvre un projet axé sur la participation des femmes autochtones, visant à renforcer les capacités des autorités locales en Amérique latine au moyen des nouvelles technologies. Élaboré à l'origine par l'INSTRAW, ce projet a été présenté par le DAES, qui a reçu des fonds du Compte de l'ONU pour le développement et en assurera la gestion.

18. La Directrice a indiqué que plusieurs ouvrages venaient d'être publiés dans le cadre du programme de l'Institut relatif à la sécurité et à l'égalité des sexes, notamment « Securing Equality, Engendering Peace: a Guide to Policy Planning on Women, Peace and Security », qui sert de guide pour l'élaboration de plans d'action nationaux conformes à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Parmi les autres publications figuraient un guide méthodologique pour prévenir la violence à l'égard des jeunes femmes et un ensemble d'outils pour lutter efficacement et de manière appropriée contre la violence à l'égard des femmes dans le secteur de la sécurité publique, qui font partie d'un manuel complet relatif à l'organisation du secteur de la sécurité en Amérique latine, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

19. Le Conseil a été mis au fait de plusieurs progrès accomplis dans le cadre de son programme relatif à la gouvernance, à l'égalité des sexes et à la participation politique des femmes à l'échelon local, en particulier le projet subventionné par l'Agence espagnole de coopération internationale et consacré au renforcement de la gouvernance compte tenu des sexospécificités et à la participation des femmes à l'échelon local. Il s'est agi notamment : a) de l'élaboration de documents de réflexion sur des thèmes tels que la participation des femmes à la vie politique locale, la participation des femmes autochtones à l'administration locale, et les partis politiques et la participation des femmes; et b) de la réalisation d'études diagnostiques dans les pays concernés par le projet, à savoir des pays d'Amérique centrale, le Mexique et la région andine.

20. La Directrice a évoqué en particulier les activités menées récemment au Mexique dans le cadre du projet, notamment l'élaboration de lignes directrices pour que le programme *Agenda desde lo local* soit appliqué en tenant compte des sexospécificités, et l'établissement d'un guide devant permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité et de participer à la vie politique à l'échelon local. Elle a aussi expliqué que ce programme local avait été utilisé comme un outil de suivi, pour évaluer les résultats obtenus par les administrations locales, et qu'il serait dorénavant renforcé grâce à l'intégration de questions sexospécifiques. Le nouveau guide encourage la mise en place d'un cadre conceptuel pour lequel l'intégration des préoccupations antisexistes est une bonne pratique de gouvernance.

21. Pour conclure sa description des activités mises en œuvre, la Directrice a signalé qu'un projet consacré au renforcement de la promotion de la participation sociale et politique des femmes en Algérie, au Maroc et en Tunisie avait été élaboré et soumis aux donateurs en vue d'obtenir un financement.

22. La Directrice a appelé l'attention du Conseil sur 10 études publiées récemment par l'Institut dans la série intitulée *Nouvelles voix, nouvelles perspectives*, qui vise à permettre à des étudiants du troisième cycle suivant des programmes touchant la condition féminine de contribuer aux débats mondiaux et d'alimenter les connaissances sur les questions ayant trait aux femmes et à l'égalité des sexes dans les quatre domaines stratégiques abordés par l'INSTRAW.

Renforcement des capacités

23. La Directrice a fait mention de plusieurs activités, en particulier une session de formation consacrée aux principes relatifs à l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix, organisée à l'intention des chefs des communications et des responsables de l'informatique de toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies. Les responsables du maintien de la paix ont participé à la réunion annuelle des services chargés des technologies de l'information et de la communication, organisée par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au siège de l'INSTRAW, du 1^{er} au 5 mai 2006.

24. La Directrice a également informé le Conseil de l'élaboration d'un module de formation d'une demi-journée, consacré à la lutte efficace et appropriée contre la violence à l'égard des femmes au niveau de la sécurité publique, qui complète les outils évoqués au paragraphe 18. Deux ateliers ont ainsi été organisés à la fin de l'année 2005 (en El Salvador au mois de novembre et en République dominicaine en décembre).

25. La Directrice a en outre signalé au Conseil que le manuel de l'INSTRAW sur le VIH/sida, *Lend a Caring Hand*, qui vise à aider les personnes s'occupant à domicile de malades du VIH/sida démunis, avait récemment été adapté et traduit en créole haïtien, en français et en espagnol.

Information et communication

26. Le site Web de l'Institut ne cesse de s'enrichir de nouveaux renseignements et documents actualisés, et plus d'un million de connexions ont été enregistrées au mois d'avril 2006. La Directrice a précisé que la page d'accueil du site comportait des informations sur des manifestations spéciales comme la Journée internationale de la femme et la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, ce qui accentuait le caractère dynamique du site.

27. Le Conseil a été informé que les travaux de l'Institut avaient été couverts par les médias, en particulier ses activités concernant les migrations, l'égalité des sexes et les envois de fonds. À cet égard, la Radio des Nations Unies avait diffusé des entretiens avec de hauts responsables et des chercheurs de l'INSTRAW, en espagnol et en français, et la principale agence de presse espagnole, EFE, avait publié des articles repris par d'autres médias du pays. De plus, un accord de collaboration avait été conclu avec le Centre d'information des Nations Unies pour le Mexique, Cuba et la République dominicaine.

Renforcement des institutions

28. La Directrice a informé le Conseil que l'Institut continuait de s'employer à instaurer des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des gouvernements, des universités et des organisations de la société civile. Elle a notamment mentionné les négociations en cours concernant un mémorandum d'accord avec la Fondation pour les Nations Unies, menées avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), dont le but serait de faciliter les activités de collecte de fonds de l'Institut.

29. Des négociations portaient également sur la signature d'un accord avec le Département des opérations de maintien de la paix, en vue d'entreposer du matériel de la MINUSTAH dans les locaux de l'Institut, ce qui permettrait de sauvegarder les données de la Mission en cas de sinistre.

30. Le Conseil a également été informé que pendant la période à l'examen, la Directrice et le personnel de l'INSTRAW avaient participé à certaines manifestations pour veiller à ce que les questions liées à l'égalité des sexes soient prises en compte, notamment la réunion organisée par le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), consacrée aux modalités de l'aide à la promotion de l'égalité entre les sexes (Nairobi, 30 et 31 janvier 2006), l'examen des programmes et des priorités par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (New York, 16 février 2006), la cinquième réunion annuelle du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (New York, 22 au 24 février 2006), la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme (New York, 27 février au 10 mars 2006) et la table ronde de haut niveau sur les migrations internationales (New York, 28 février 2006).

31. Enfin, s'agissant de la situation financière de l'Institut, la Directrice a informé le Conseil que les ressources actuellement à la disposition du Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme couvriraient les opérations jusqu'à la fin de l'année 2006.

32. Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport de la Directrice et s'est félicité des résultats obtenus, notamment les initiatives permettant de mener des projets dans toutes les régions. Il a demandé à la Directrice et à son équipe de redoubler d'efforts pour mieux faire connaître le rôle de l'INSTRAW et améliorer la diffusion de ses travaux, en exploitant davantage les moyens offerts par le système des Nations Unies en matière d'information.

33. Certains membres ont soutenu l'idée de mener des activités avec les missions de maintien de la paix et suggéré que l'Institut entre en contact avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui devrait être mis en place prochainement. Ils ont souligné que collaborer ainsi avec les missions de maintien de la paix permettrait d'exploiter les outils élaborés par l'INSTRAW pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

34. Les membres du Conseil exécutif ont également souligné qu'il fallait œuvrer sans relâche pour faire connaître le rôle de l'Institut s'agissant des questions liées aux femmes et aux migrations, ainsi qu'aux femmes et aux envois de fonds, thème novateur mis en relief par l'Institut. Rappelant la résolution 60/229 de l'Assemblée générale, ils ont insisté sur le fait qu'il fallait que l'INSTRAW joue un rôle

important lors de la table ronde de haut niveau prévue pour septembre 2006, à l'occasion de la présentation de la dimension sexospécifique des migrations en général et des envois de fonds en particulier.

35. Les représentantes de l'Espagne et de l'Italie ont salué les progrès accomplis dans le cadre des activités liées à la participation politique, en particulier celles qui relèvent du projet financé par l'Agence espagnole de coopération internationale, qui vise à renforcer la gouvernance dans la perspective de l'égalité des sexes et la participation des femmes à l'échelon local. Elles ont chargé la Directrice d'obtenir auprès des pays d'Europe un financement pour le projet relatif à la participation politique des femmes dans les pays du Maghreb.

C. Projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2007

36. Le Conseil était saisi du projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2007 (INSTRAW/EB/2006/R.4/Rev.1), qui a été présenté par la Directrice.

37. Celle-ci a expliqué que ce projet avait été élaboré selon une méthode de gestion axée sur les résultats et conformément au cadre stratégique de l'Institut pour la période 2004-2007.

38. Le plan de travail et le budget opérationnel maintiennent les domaines stratégiques de l'Institut, à savoir la recherche, l'information et la communication, le renforcement des capacités et la formation, et les mêmes domaines prioritaires pour les programmes. La Directrice a appelé l'attention du Conseil sur le fait que le budget pour 2007 englobait de nouvelles activités destinées à renforcer les capacités, qui seraient mises en œuvre une fois achevées les activités de recherche menées en 2006. Par conséquent, le montant total demandé pour couvrir le fonctionnement de l'Institut en 2007 s'élevait à 1 589 349 dollars.

39. La Directrice a informé le Conseil que le personnel de l'INSTRAW accordait beaucoup d'importance à la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de ressources. Quelque 26 propositions avaient ainsi été élaborées et présentées à plusieurs partenaires financiers, qui partagent les objectifs de l'Institut. Deux de ces propositions avaient reçu un financement, qui couvrirait les dépenses d'appui aux programmes. D'autres, comme la proposition qui vise à garantir la sécurité de tous en réformant le secteur de la sécurité en Haïti, tout en tenant compte de l'égalité des sexes, ont considérablement intéressé les donateurs.

40. À l'issue de la présentation, plusieurs membres du Conseil ont fait des observations, répertoriées ci-dessous.

41. La représentante des commissions régionales des Nations Unies a mentionné le travail considérable réalisé par ces commissions dans le domaine de l'égalité des sexes. Elle a offert leur collaboration à l'Institut et mis en avant les synergies que pourrait engendrer la coopération. Elle a souligné qu'il fallait utiliser les différents produits mis au point par les commissions. Il a été décidé d'inscrire dans le plan de travail et le budget opérationnel les travaux menés en collaboration par l'INSTRAW et les commissions régionales pour mettre en œuvre le plan de travail en 2007.

42. La représentante de l'Italie a soulevé la question de l'augmentation du montant total demandé pour 2007 par rapport au montant porté au budget pour 2006, et il lui

a été répondu que cette hausse tenait compte de l'augmentation régulière des salaires qui était prévue. Elle a demandé à la Directrice de présenter à la prochaine session du Conseil exécutif des informations sur le personnel occupant des postes inscrits au budget ordinaire, y compris les grades et salaires.

43. Le Conseil a salué le projet de plan de travail et décidé de l'approuver, tout comme le budget opérationnel pour 2007, étant entendu qu'il faudrait s'efforcer de travailler dans la rigueur. Le Conseil a également recommandé à l'INSTRAW de prendre des mesures pour mieux faire connaître son rôle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, et auprès du grand public. Le Conseil est aussi convenu que l'INSTRAW devrait s'attacher à travailler en coordination avec les commissions régionales des Nations Unies. Il a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts en matière de collecte de fonds, afin de s'assurer que l'Institut pourrait poursuivre ses activités, et demandé à la Directrice de tout mettre en œuvre pour ce faire.

44. La représentante de l'Espagne a présenté un projet de décision (voir annexe II), qui a ensuite été adopté par les membres du Conseil exécutif.

D. Dates de la prochaine session

45. Le Président a suggéré que le Conseil reprenne sa troisième session en octobre, afin d'élire les nouveaux membres du Bureau, et reçoive à cette occasion des informations budgétaires et financières actualisées, y compris une liste détaillée du personnel, afin d'informer l'Assemblée générale des activités mises en œuvre par l'Institut. À la reprise de la session, un rapport consultatif consacré aux moyens de donner plus de retentissement aux travaux de l'INSTRAW, que la République dominicaine allait faire réaliser, serait également présenté. Les dates exactes de la réunion du Conseil seraient arrêtées lors de consultations ultérieures.

E. Questions diverses

46. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la cohérence à l'échelle du système a été évoquée. À cet égard, la représentante de l'Italie a indiqué qu'il fallait que l'INSTRAW soit perçu comme appartenant au groupe d'entités chargées des questions relatives à l'égalité des sexes.

47. D'autres membres ont recommandé au Conseil exécutif de se réunir avec les membres du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système, afin qu'il les informe du rôle que joue l'INSTRAW en matière de recherche et de formation dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

III. Clôture de la session

48. Avant de clore la session, le Président du Conseil a informé les membres que la date de la reprise de la session leur serait communiquée ultérieurement.

Annexe I

Recommandations du Sous-Comité du Conseil exécutif de l'INSTRAW sur la stratégie de mobilisation des ressources

1. Dans la perspective de la prochaine session du Conseil exécutif de l'INSTRAW, le Sous-Comité, composé de l'Italie, des Philippines et du Mexique, a tenu une réunion le 28 mars 2006 pour débattre du document sur la stratégie de mobilisation des ressources qui avait été présenté au Conseil pour examen par la Directrice de l'Institut en octobre 2005. Ce document a constitué un bon point de départ pour l'analyse de stratégies de financement adoptées, notamment de modalités novatrices de collecte de fonds pour les activités de base de l'INSTRAW. Il contient également des directives utiles à appliquer dans le cadre général du renforcement de l'Institut.

2. Le Sous-Comité a formulé ses recommandations et observations au sujet de la stratégie de mobilisation des ressources en tenant compte de la situation politique actuelle ainsi que des débats prévus dans les prochains mois sur le réexamen des mandats et la cohérence des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies, qui pourraient inclure une refonte des entités s'occupant de la question de l'égalité hommes-femmes au sein de l'Organisation, et en gardant à l'esprit qu'il importe de prendre des dispositions garantissant le renforcement et la stabilité de l'Institut dans les années à venir.

3. À cet égard, le succès de la stratégie de mobilisation des ressources dépend de l'application intégrale de la résolution 60/229 dans laquelle l'Assemblée générale a souligné la nécessité de faire mieux connaître l'Institut et de coordonner efficacement ses activités avec celles d'autres organes et organismes des Nations Unies.

Importance critique de la visibilité de l'Institut et de la diffusion de l'information

4. Faire mieux connaître l'Institut doit être considéré comme une condition préalable fondamentale et un moyen permettant de mettre en place une stratégie efficace de collecte de fonds. Il faut voir dans la visibilité de l'Institut et la collecte de fonds les deux faces d'une même médaille. Le souci du rayonnement de l'Institut est en partie appréhendé dans le rapport de la Directrice où il est fait référence à la nécessité de rendre les contributions de l'INSTRAW plus visibles, compétitives et intéressantes pour le public du monde entier.

5. Le succès de la mobilisation des ressources nécessaires à l'Institut, en particulier à ses opérations de base, dépend de l'importance que les gouvernements et d'autres entités attachent à ses fonctions et programmes. Bien que la communauté internationale reconnaisse dans son ensemble l'importance des activités de recherche et de formation concernant l'égalité des sexes, les entités nationales responsables en la matière et les organismes des Nations Unies ne comprennent toujours pas bien le rôle que l'Institut peut jouer dans l'amélioration des approches et des programmes concernant les femmes. On ne saurait donc trop insister sur la corrélation positive qui existe entre le rayonnement de l'Institut et la mobilisation des ressources.

6. Ces dernières années, l'INSTRAW s'est fait davantage connaître grâce aux contacts directs qu'a établis la Directrice avec les États Membres, dans le cadre notamment d'entretiens bilatéraux et de réunions et manifestations internationales concernant les femmes. Les sessions ordinaires du Conseil exécutif donnent une bonne idée de l'action menée par l'Institut et facilitent la sensibilisation. Toutefois, le niveau actuel des ressources ordinaires indique qu'il reste indispensable de redoubler d'efforts pour atteindre un public plus vaste et mieux lui faire connaître les projets de l'Institut. À cet égard, le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner l'utilité d'une meilleure diffusion de l'information passant par la publication des résultats des projets de l'Institut dans des manuels, guides, documents thématiques et journaux stratégiquement distribués pour en maximiser la portée et l'utilité pour les parties prenantes, en particulier les gouvernements.

Recommandations

7. On a constaté qu'il était plus facile à l'INSTRAW de recueillir des fonds pour des projets spécifiques que pour ses ressources ordinaires. Les projets et leurs budgets devraient par conséquent être établis de façon à servir l'intérêt bien compris de l'Institut en matière de visibilité.

8. Vu la disponibilité de fonds au titre des projets, l'INSTRAW pourrait tirer le meilleur parti de ces fonds en intégrant à chacun d'entre eux une composante publication/communication propice à une plus vaste diffusion de leurs résultats et conclusions qui ne se limiterait pas au site Web. Cela permettrait non seulement de faire mieux connaître un projet donné mais contribuerait également à la campagne générale en faveur du rayonnement de l'Institut. L'intégration dans chaque projet des coûts afférents à la visibilité de l'Institut aurait en outre pour effet de financer les activités visant à faire mieux connaître l'Institut sans trop grever les ressources ordinaires.

Coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations

9. La visibilité et la popularité de l'Institut dépendent en outre en grande partie d'une collaboration véritablement harmonieuse avec les autres entités des Nations Unies s'occupant de l'égalité des sexes, notamment UNIFEM et la Division de la promotion de la femme. Il est dans l'intérêt de l'Institut de bien s'entendre avec ces entités et de pleinement respecter une division cohérente du travail, compatible avec leurs mandats respectifs. Il est indispensable à cet égard que l'INSTRAW s'attache à s'acquitter de son mandat, tel qu'établi et actualisé par l'Assemblée générale, et fasse fond sur son avantage comparé dans certains domaines d'activité où il joue sans conteste le rôle de coordonnateur au sein du système des Nations Unies. Les travaux récents sur l'égalité des sexes et les envois de fonds sont un bon exemple de ce genre d'approche qu'il convient de promouvoir davantage auprès des États Membres et du grand public.

10. Les travaux menés sur l'égalité hommes-femmes au sein du système des Nations Unies permettent aux différents organismes s'occupant de cette question de se coordonner. Néanmoins, les questions d'égalité des sexes requérant surtout une approche multidisciplinaire, les mandats et fonctions risquent d'avoir tendance à se chevaucher. L'INSTRAW devra collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies pour voir comment il pourra mettre à leur disposition son savoir-faire

en matière de recherche et de formation. À titre d'exemple, l'Institut peut remédier aux lacunes en matière de recherche et fournir d'autres données et informations manquantes, offrir des perspectives et des analyses différentes sur des questions d'actualité ou mener à bien des travaux de recherche thématiques totalement novateurs sur les femmes que ces organismes pourront utiliser dans leurs travaux.

11. En outre, l'INSTRAW pourrait corriger le malentendu selon lequel ses travaux se chevauchent avec ceux d'autres organismes en capitalisant sur son rôle distinct de fournisseur d'informations, plus particulièrement enclin à ouvrir la voie à de nouvelles perspectives et analyses en matière d'égalité des sexes. Pour établir son créneau en la matière, l'Institut devra aussi avoir une longueur d'avance sur le plan de la réflexion et des modalités d'approche des questions nouvelles et futures.

Stratégie de mobilisation des ressources

Objectif

12. Le but de la stratégie de mobilisation des ressources est d'aider l'Institut à recueillir suffisamment de fonds pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, à savoir œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme dans le monde entier.

13. Les objectifs spécifiques de la stratégie sont les suivants :

a) Créer une base de ressources plus sûre et durable permettant à l'Institut de s'acquitter de son mandat consistant à mener des activités de recherche et de formation et à renforcer les capacités visant à améliorer les conditions de vie des femmes;

b) Stabiliser, accroître et rendre plus prévisible le financement des activités de l'Institut provenant de sources traditionnelles et non traditionnelles;

c) Élargir la base des donateurs dans les secteurs public et non gouvernemental;

d) Encourager des activités novatrices de collecte de fonds, reposant notamment sur la collaboration avec le milieu des affaires et le grand public et l'utilisation de l'Internet.

Principes de base

14. Ces dernières années, compte tenu de la stagnation de ses ressources de base, l'Institut a attaché une importance croissante à la mobilisation de fonds, tout en menant des activités de plus en plus diverses pour s'acquitter des mandats que lui ont confiés l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et pour mettre en œuvre son plan stratégique pour la période 2004-2007, tel qu'approuvé par le Conseil exécutif.

15. Pour assurer à l'Institut un financement stable, adéquat et prévisible, le Sous-Comité est convaincu qu'il faut continuer de tenir compte des facteurs externes et internes ci-après.

Facteurs externes

- Les objectifs du Millénaire pour le développement sont un important moteur de mobilisation des ressources pour tous les organismes et organisations qui contribuent à leur réalisation
- L'évolution du nombre des parties prenantes clés à l'échelle mondiale s'intéressant aux questions relatives aux femmes, notamment les organismes et institutions affiliés au sein du système des Nations Unies qui accordent la priorité aux questions d'égalité des sexes et mobilisent des fonds pour améliorer les conditions de vie des femmes – santé, travail, lutte contre la traite des femmes, etc.
- Pour appréhender la complexité des flux mondiaux de ressources, l'INSTRAW doit optimiser le rôle de premier plan qui lui est reconnu en matière d'approches stratégiques novatrices de façon à parvenir à l'égalité des sexes et à modifier les conditions de vie des femmes
- S'il veut mobiliser les ressources volontaires dont il a besoin pour améliorer les conditions de vie des femmes, l'INSTRAW doit trouver un terrain d'entente avec ses partenaires, identifier les domaines dans lesquels le développement humain recoupe les politiques et, quand il s'agit de partenaires du secteur privé, ceux dans lesquels les intérêts des femmes recourent ceux du monde des affaires et le mouvement tendant à confier une responsabilité sociale aux sociétés
- Pour trouver les fonds nécessaires à ses activités, l'INSTRAW doit rivaliser avec un nombre croissant d'organisations

Facteurs internes

- Mise en œuvre efficace du plan stratégique et accomplissement du mandat de l'Institut
- Confiance accrue des donateurs découlant d'une exécution efficace et rationnelle du programme de travail et des projets de l'Institut
- Responsabilisation avérée et utilisation efficace des ressources disponibles
- Adoption d'une gestion axée sur les résultats pour les opérations de l'Institut
- Obtention de résultats clairement identifiés contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
- Amélioration de la visibilité, de la compétitivité et de l'intérêt des contributions de l'Institut (projets, travaux de recherche, activités de formation, publications, campagnes, etc.) pour le public du monde entier
- Dialogue stratégique et constant avec les principaux donateurs et manifestations adaptées de reconnaissance à ces derniers pour leurs contributions
- Amélioration de la qualité des rapports et des informations sur la mise en œuvre des projets fournis à tous les partenaires
- Participation plus large du Conseil exécutif à la planification et au financement des activités de l'Institut

- Participation plus active des acteurs non étatiques – organisations non gouvernementales, fondations et entreprises – à la planification, à la mise en œuvre et au financement des initiatives de l'INSTRAW
- Utilisation effective d'approches créatives et de techniques de mobilisation de ressources novatrices auprès des donateurs non traditionnels
- Examen systématique du contexte de manière à comprendre les défis posés à l'INSTRAW et à tous les autres organismes des Nations Unies en matière de collecte de fonds

16. Le financement de l'INSTRAW provient des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies. La section ci-après passe en revue les sources traditionnelles et non traditionnelles de financement, les projets d'activités pour chacune de ces sources ainsi que les dispositions à prendre pour renforcer les moyens dont doit disposer l'Institut pour mettre en œuvre sa stratégie de mobilisation des ressources.

Financement des activités de l'INSTRAW provenant de sources traditionnelles

17. D'après le paragraphe 1 de l'article VI des statuts de l'INSTRAW, les activités de l'Institut sont financées à l'aide de contributions volontaires d'États, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, de fondations, y compris la Fondation des Nations Unies, de sources privées et autres. Les gouvernements ont traditionnellement été la principale source de financement des activités de l'INSTRAW. Ils devraient donc continuer d'être les acteurs les plus importants dans le processus à long terme consistant à assurer un financement adéquat, stable et prévisible de l'INSTRAW. L'Institut s'emploiera par conséquent en priorité à recueillir des contributions accrues auprès des gouvernements de manière à avoir les moyens de mettre en œuvre son programme de travail, tout en continuant d'encourager les gouvernements donateurs à verser des contributions supplémentaires au titre de projets spécifiques. Faisant fond sur les propositions contenues dans la stratégie de mobilisation des ressources (INSTRAW/EB/2005/R.6), le Sous-Comité recommande au Conseil d'examiner les dispositions ci-après :

Dispositions susceptibles d'accroître le financement provenant de sources traditionnelles

- Organiser des réunions stratégiques et assurer un dialogue constant entre l'Institut et les gouvernements sur le financement et la mise en œuvre des activités
- Encourager les gouvernements à fournir des contributions volontaires pour veiller à ce qu'un minimum d'activités de base soient menées sans interruption, en dehors du cycle des projets
- Élargir la base des donateurs du secteur public et stimuler les contributions versées à l'Institut par les gouvernements qui ont cessé de contribuer ou n'ont jamais contribué
- Susciter d'autres types de soutien gouvernemental, tels le versement de contributions au titre de projets spécifiques à long terme et de contributions

stratégiques en nature pour l'organisation de réunions et de manifestations spéciales et le financement de postes d'interne et de consultant

- Organiser des consultations avec des pays disposés à verser des contributions supplémentaires à l'appui de certains projets de l'Institut
- Planifier de manière stratégique et systématiser les partenariats financiers et ceux qui concernent les programmes et projets avec les institutions financières régionales et mondiales, telles que d'autres organismes et programmes des Nations Unies; le Fonds des Nations Unies pour le développement et la Fondation des Nations Unies
- Établir des mécanismes simplifiés pour assurer un financement rapide, notamment en facilitant les processus internes du Secrétariat de l'ONU, et en fournissant des modèles et des directives juridiques pour les mémorandums d'accord avec diverses parties prenantes, telles que le système des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

18. Même s'il convient de déterminer s'il est judicieux de chercher à ouvrir sur le budget ordinaire de l'ONU une ligne de crédit stable pour l'Institut, il importe de noter que cela présupposerait une révision des statuts de l'Institut qui devrait être approuvée par le Conseil exécutif, puis présentée pour adoption à l'Assemblée générale.

19. À cet égard, le Sous-Comité convient qu'il est nécessaire que l'INSTRAW et les gouvernements, en particulier les gouvernements donateurs, poursuivent un dialogue constant et amélioré, mais il faudra également tenir compte de l'avenir de l'INSTRAW dans le contexte des réformes en cours à l'ONU, en particulier de l'examen du dispositif existant actuellement en matière d'égalité des sexes. Les gouvernements seraient ainsi mieux à même d'évaluer et d'axer leurs engagements vis-à-vis des divers aspects du programme de travail des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, en particulier de financer comme il convient les activités de recherche et de formation y afférentes.

Financement de l'INSTRAW par des sources non traditionnelles

20. L'INSTRAW a besoin de fonds supplémentaires pour s'acquitter plus pleinement de son mandat et mener à bien ses activités. Pour accroître les contributions provenant de sources non traditionnelles, l'INSTRAW devrait œuvrer à la mise au point de nouvelles approches adaptées aux acteurs non étatiques et rechercher l'appui de ces derniers, sur la base de certaines des stratégies constructives adoptées par d'autres organisations internationales, telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

21. Il faudrait pour ce faire que l'INSTRAW développe les activités de mobilisation des ressources qu'il mène impliquant des organisations non gouvernementales, des grands groupes, des autorités locales, des sociétés du secteur privé, des banques, de petites entreprises, des organisations à but non lucratif, des fondations, des organisations de services et des personnes capables d'aider l'Institut à s'acquitter de son mandat. Ces activités permettraient de faire mieux connaître l'INSTRAW et faciliteraient le versement de nouvelles contributions en sa faveur.

22. Sur la base des propositions figurant dans la stratégie de mobilisation des ressources (INSTRAW/EB/2005/R.6), le Sous-Comité recommande que le Conseil envisage de prendre les dispositions ci-après :

Dispositions susceptibles d'être prises pour accroître le financement provenant de sources non traditionnelles

- Établissement de relations avec des partenaires non gouvernementaux et des donateurs potentiels du secteur privé
- Mise sur pied d'initiatives et de manifestations spéciales susceptibles d'attirer des donateurs
- Utilisation d'approches novatrices en matière de collecte de fonds auprès du grand public
- Établissement des contacts avec des mécanismes tels que des fondations nationales afin d'obtenir des fonds susceptibles d'être déductibles de l'impôt
- Promotion de la commercialisation sociale des projets et produits grâce à des emblèmes et des noms de campagnes
- Obtention de l'appui des membres du Pacte mondial aux projets de l'INSTRAW par l'intermédiaire des dispositifs de haut niveau appropriés
- Réalisation d'activités rémunératrices en collaboration avec des partenaires et dans le respect des règles et règlements de l'ONU
- Mobilisation de ressources et obtention d'un appui aux manifestations spéciales de l'INSTRAW, par exemple grâce à la création de groupes de plaidoyer, tels que les « Amis de l'INSTRAW »
- Réalisation d'activités de collecte de fonds sur l'Internet
- Promotion d'initiatives de création de réseaux et de projets de recherche conjoints faisant appel à la participation d'autorités locales, d'établissements universitaires et d'instituts de recherche tant de pays développés que de pays en développement. Ces activités pourraient stimuler plus avant l'intérêt que portent lesdites entités aux activités et aux besoins financiers de l'INSTRAW
- Établissement de mécanismes simplifiés permettant d'obtenir un financement rapide, notamment amélioration des processus adoptés par le Secrétariat de l'ONU et fourniture de modèles et de directives juridiques pour les mémorandums d'accord conclus avec diverses parties prenantes, telles qu'entre autres les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Renforcement institutionnel pour la mobilisation des ressources

23. Aux fins d'une stabilité financière accrue, l'INSTRAW devrait resserrer ses liens avec de nombreuses parties prenantes appartenant au système des Nations Unies, ainsi que dans d'autres secteurs. Au sein du système des Nations Unies, le soutien des États Membres ainsi que l'appui personnel du Secrétaire général sont des éléments cruciaux pour assurer l'obtention de fonds appropriés.

Les stratégies de renforcement institutionnel par les États Membres et d'autres parties prenantes pertinentes pourraient être notamment les suivantes :

24. Afin d'appuyer les efforts visant à mieux faire connaître l'Institut, le Conseil exécutif pourrait jouer un rôle de premier plan et prendre des dispositions anticipatives afin de promouvoir les activités et les projets mis au point par l'INSTRAW aux niveaux international et régional. De même, les membres du Conseil exécutif pourraient s'employer à instaurer un dialogue transparent et non exclusif entre les États Membres et les organes et organismes des Nations Unies traitant de l'égalité des sexes, en particulier l'INSTRAW, lors de négociations concernant le réexamen des mandats et la cohérence à l'échelle du système.

25. En outre, les membres du Conseil exécutif devraient promouvoir la participation de l'INSTRAW aux réunions pertinentes des Nations Unies portant sur l'égalité des sexes et/ou les domaines de travail de l'Institut.

26. Pour faciliter une participation plus large des États Membres au Conseil exécutif, notamment ceux qui n'ont pas ouvertement appuyé le renforcement de l'INSTRAW, il importe que l'Institut continue d'assumer le rôle qui est le sien dans l'élaboration des politiques et des recommandations et dans l'examen de nouvelles méthodes visant à améliorer sa situation financière pour assurer son efficacité opérationnelle.

27. La stratégie de mobilisation des ressources devrait être aussi complète que possible. Des stratégies tendant à promouvoir la collecte de fonds uniquement auprès d'un groupe sélectionné de gouvernements risquent de contrecarrer l'action visant à encourager d'autres gouvernements à contribuer à élargir la base financière.

28. En outre, le Secrétaire général pourra faciliter les activités de collecte de fonds en faveur de l'INSTRAW en participant comme de coutume à certaines manifestations et activités.

Stratégies de renforcement institutionnel par le secrétariat de l'INSTRAW

- Création d'un service spécialisé dans la mobilisation des ressources et les collectes de fonds, conforme aux règles et règlements établis et doté des ressources humaines nécessaires, qui serait chargé : a) d'examiner systématiquement le contexte; b) de mettre au point un profil exact des donateurs de manière à continuer d'être en mesure de se consacrer aux priorités identifiées et aux questions critiques nouvelles relatives à la promotion de la femme; et c) de maintenir une coordination étroite avec d'autres organismes des Nations Unies et le Secrétariat de l'ONU pour établir des partenariats et des entreprises conjointes de mobilisation des ressources et de collecte de fonds pour le Fonds d'affectation spéciale
- Mise à jour des projets, des propositions et des profils de façon à maintenir un portefeuille de projets actualisés et à assurer le suivi périodique de la situation des projets présentés dans le but d'obtenir un financement
- Maintien d'un contact personnel et permanent avec les principales parties prenantes des secteurs public et non gouvernemental pour fournir des informations sur l'application des programmes, projets et activités et l'utilisation des ressources.

Objectifs du budget et déterminants clefs de la stabilité financière

29. Au cours de la prochaine période intermédiaire, de 2007 à 2010, l'INSTRAW devrait s'efforcer d'atteindre l'objectif consistant à porter le montant de la Réserve du fonds d'affectation spéciale de 3 à 5 millions de dollars, et à augmenter chaque année de 5 à 10 % les ressources financières nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets.

30. La réalisation des cibles stratégiques en matière de mobilisation des ressources dépendra de l'attitude des donateurs à l'égard de l'égalité des sexes et de la décision de mettre ou non l'accent sur le développement institutionnel de l'INSTRAW.

31. La capacité de l'INSTRAW de recueillir des fonds dépend des facteurs ci-après :

- Appui et participation actifs et effectifs des membres du Conseil exécutif et de leurs gouvernements, ainsi que d'autres États qui tirent parti de certains projets de l'INSTRAW
- Volonté des donateurs, en particulier des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'accroître leur financement afin de renforcer l'Institut
- Engagement de la part du système des Nations Unies
- Établissement de réseaux efficaces avec les donateurs et les champions de l'INSTRAW
- Mécanismes et réglementations efficaces pour recevoir des fonds provenant de sources traditionnelles et non traditionnelles
- Simplification des opérations avec le Secrétariat de l'ONU en ce qui concerne la réception des fonds
- Structure interne et financement pour la mobilisation des ressources
- Accent mis sur un petit nombre de domaines d'activité à fort impact
- Octroi des pleins pouvoirs à l'Institut pour ce qui est d'assurer une gestion des fonds axée sur les résultats et d'avoir recours à de nouvelles approches, initiatives et techniques en matière d'appels de fonds destinées à stimuler une collecte dynamique.

Annexe II

Projet de décision 1

« Stratégie de mobilisation des ressources »

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 60/229 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2005, par laquelle l'Assemblée a souligné la nécessité de faire mieux connaître l'INSTRAW et de coordonner efficacement ses activités avec celles d'autres organes et organismes des Nations Unies,

Rappelant également son rapport^a dans lequel il a été décidé de créer un Sous-Comité composé de trois membres du Conseil chargé d'examiner de façon plus approfondie le contenu de ce document ainsi que les diverses propositions faites afin de soumettre des recommandations visant à assurer la viabilité financière de l'Institut,

Réaffirmant sa décision précédente de promouvoir activement une stratégie de collecte de fonds pour l'Institut,

1. *Se félicite* des recommandations du Sous-Comité du Conseil exécutif de l'INSTRAW sur la stratégie de mobilisation des ressources^b;

2. *Demande* à la Directrice de pleinement mettre en œuvre les recommandations du Sous-Comité afin de mieux faire connaître l'Institut, condition préalable fondamentale et moyen permettant de mettre en place une stratégie efficace de collecte de fonds;

3. *Décide* d'examiner les progrès accomplis dans l'application de la présente décision à sa quatrième session.

^a INSTRAW/EB/2005/R.7.

^b INSTRAW/EB/2006/R.2.

Projet de décision 2

Plan de travail et budget opérationnel pour 2007

Le Conseil exécutif,

Rappelant la résolution 59/260 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004, par laquelle l'Assemblée a entériné l'adoption par le Conseil exécutif du cadre du plan stratégique de l'Institut pour 2004-2007,

Rappelant également le rapport de la Directrice de l'Institut sur la mise en œuvre de son plan de travail pour 2005^a et sur les activités initiales de mise en œuvre de son plan de travail pour 2006^b,

Reconnaissant l'importance de la mise en œuvre de son plan de travail pour 2007 dans les domaines stratégiques de base que sont la recherche, l'information et les communications, et le renforcement des capacités/ la formation,

Réaffirmant son mandat de contribuer à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing^c ainsi que du document issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale^d,

1. *Se félicite* du rapport de la Directrice de l'Institut sur le projet de plan de travail et de budget opérationnel pour 2007^e;
2. *Décide* d'approuver le Plan de travail et le budget opérationnel pour 2007.

^a INSTRAW/EB/2004/R.5/Rev.1.

^b INSTRAW/EB/2005/R.3/Rev.1.

^c *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

^d Résolution S-23/3, annexe.

^e INSTRAW/EB/2006/R.4/Rev.1.